

ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE

FICHE DE REINSCRIPTION 2023-2024

Remarque: 1 ligne par élève et par instrument. Si un élève s'inscrit pour 2 instruments, utiliser 2 lignes.

| Nom, prénom, date de naissance | Formule (voir annexe 2) | Instrument | Professeur d'instrument | Tarif (voir annexe 2) |
|-----------------------------------|-------------------------|------------|----------------------------|------------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Total année 2023-2024 | | | | |

Réductions annuelles consenties par la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) :

Pour 2 élèves inscrits du même foyer fiscal : 10 % Pour 3 élèves inscrits du même foyer fiscal : 20 % Pour 4 élèves et plus inscrits du même foyer fiscal : 25 %

Modalités de paiement :

Le règlement des cours se fera en 3 fois, suite à la réception d'un titre exécutoire de la Trésorerie (facture) par trimestre :

- Par un paiement en numéraire effectué à la caisse du comptable de la Trésorerie.
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Par TIPI (lien internet figurant sur le titre exécutoire).

Par conséquent, vous n'avez rien à régler à l'inscription.

Coordonnées du représentant légal de l'élève :

| Nom, prénom : | |
|---|--|
| Adresse : | |
| Code postal : | Commune : |
| Téléphone (fixe et portable s | ouhaités) : |
| Adresse email : | |
| Adresse de facturation (à rer | seigner si différente de celle du représentant légal / de l'élève) : |
| ☐ Je joins l'annexe 1 relative | e aux horaires souhaités (1 document par élève). |
| ☐ Je joins la/les fiche(s) « D | roit à l'image » complétée(s) et signée(s). |
| ☐ Je déclare avoir lu le règle « école de musique ». | ement intérieur 2023-2024, disponible sur le site internet de la CCHCPP, dans l'onglet |
| 555.5 a5aoiquo 1 | Date et signature de l'élève ou du représentant léga |

La CCHCPP décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des activités musicales